

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.173

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2020

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « Le Maire présente au Conseil Municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'Assainissement des Eaux Usées ».

Ce rapport, approuvé le 20 septembre 2021 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2020 :

➤ Assainissement Collectif :

- 92,2% des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 74 618 abonnés.
- Ce réseau est formé par 1 012 kilomètres de canalisations, dont 760 kilomètres en gravitaire et 252 en refoulement.
- Il est équipé de 426 postes de refoulement, dont 292 télésurveillés et 34 équipés de groupe électrogène.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
 - 5 grandes Stations d'Épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
 - 12 Lagunes ;
 - 5 Filtres plantés de roseaux ;
 - 1 Filtre à sable ;
 - 1 Disque biologique + Filtres plantés de roseaux.
- En 2020, 6 547 035 m³ d'eau ont été épurés par l'ensemble des ouvrages et 5 697 289 m³ ont été facturés aux abonnés (-3% par rapport à 2019).
- 2 569 tonnes de matières sèches produites et 1 970 tonnes de matières sèches valorisées par épandages agricoles et compostage. Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 26 agriculteurs associés.
- 9 779 m³ de matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne et de la Tremblade (-12% par rapport à 2019).

➤ Assainissement Non Collectif :

- 6 346 usagers sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Redevances :
 - 90 € pour le contrôle des installations neuves.
 - 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

➤ Faits marquants :

- Avis favorables pour la demande d'autorisation et de concession d'utilisation du DPM pour le rejet en mer de la station d'épuration de St-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre (enquête publique du 30 septembre au 08 novembre 2019). Arrêtés préfectoraux d'autorisation le 27 février 2020.
- Mise en service, en juillet 2020, du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse.
- COVID-19 : Adaptation du service et du délégataire face aux contraintes du premier confinement. Participation de la CARA au programme national OBEPINE (STEP de St-Palais, Les Mathes et St-Georges). Pas de traces significatives du virus trouvées sur la CARA.
- Intempéries du 13 août 2020 avec de forts orages (150 mm en 24h) autour de St-Palais. Graves inondations de routes et de campings, avec état de catastrophe naturelle reconnu. Fonctionnement normal de la STEP de St-Palais avec mesure de rejets conformes.

Bilan financier de l'exercice 2020 :

- Le prix public du service de la collecte et du traitement avec abonnement est de 1,99 € TTC le m³ (au 1^{er} janvier 2020, sur une base de 120 m³ - hors redevance Agence de l'Eau).
- Recettes :
 - Surtaxe assainissement : 7 485 172 €
 - Participation au raccordement à l'égout : 392 000 €
 - Traitement des matières de vidange : 609 €
 - Primes pour épuration : 358 884 €
 - Autres : 23 313 €
- Dépenses :
 - Programmation de travaux 2020 : 7 515 435 € HT
 - Programmation de travaux 2021 : 6 498 600 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2020,
- Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 3 décembre 2021,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2020.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2020



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021



SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

PRÉAMBULE	
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	P 8
A) GÉNÉRALITÉS	P 8-9
1- Les missions	p 8
2- Les abonnés	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 9
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020	P 10
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés	p 10
2- Les abonnés non domestiques	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 43 à 46
6- Les faits marquants de l'exercice	p 46 à 48
7- Développement durable	p 48
C) BILAN FINANCIER	P 49
1- Les modalités de tarification	p 49
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 49
3- La facture d'eau	p 50 à 51
4- Les autres recettes d'exploitation	p 52
5- Synthèse des recettes d'exploitation, la dette	p 52
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 53
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 54
LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 55
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P 56
A) GÉNÉRALITÉS	P 56
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 56
2- Les missions	p 57
3- Les habitations en ANC	p 57
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020	P 58
1- Nombre d'habitations en ANC	p 58
2- Les contrôles réalisés	p 59 à 63
C) BILAN FINANCIER	P 64
1- La tarification	p 64
2- Les recettes d'exploitation	p 64
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 64
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 64
COMMUNICATION	P 65 À 66
NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	P 67 À 70

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS P 71 - 75



PRÉAMBULE



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

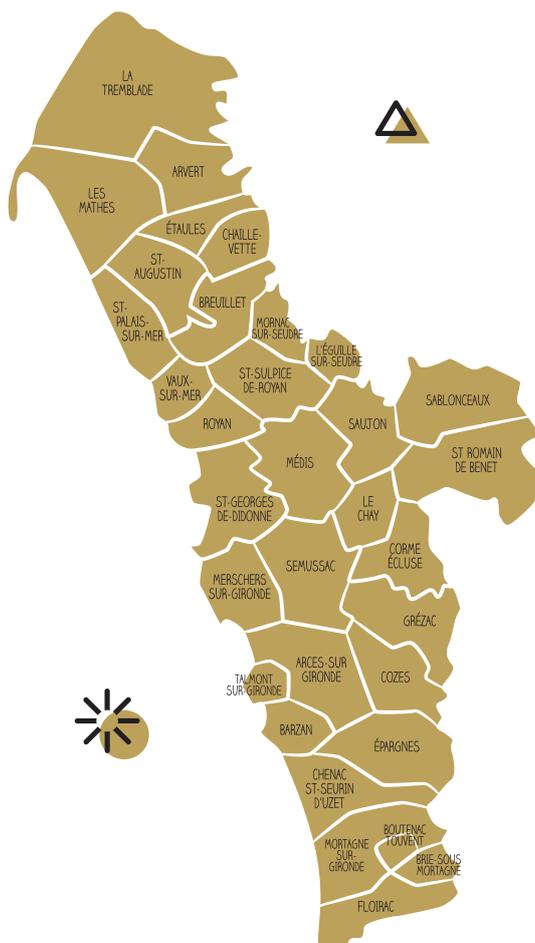
Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se compose de 33 communes :

Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Mortagne-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Benêt, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benêt, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

Sa population est d'environ **83 000 habitants** mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 100 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT



• **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.



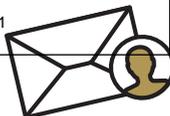
• **L'assainissement peut être Collectif (AC)**, dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



• **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1^{er} janvier 2020 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 5 techniciens et 3 assistantes administratives.



LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Plus de 3 100 courriers envoyés** (4 300 en 2019) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD puis Jacques LYS suite aux élections municipales** qui s'est réunie **1 fois** au cours de l'année : Programmation de travaux 2021.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **1 fois** pour présenter le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de la CARA pour l'exercice 2019 « RPQS ».



- **18 délibérations prises par le Conseil Communautaire**, notamment les tarifs 2021, la programmation de travaux 2021, l'acquisition de terrains afin d'y implanter des ouvrages...

- **26 marchés notifiés (32 lots) à 12 entreprises pour un montant total de 1,72 million d'€ HT (rappel 2019 : 13 marchés pour 19 lots avec 15 entreprises pour 1,75 millions d'€).** (20 marchés concernant des maîtrises d'œuvre ont été attribués à 8 entreprises différentes pour 460 000 € HT et **6 marchés concernant des travaux** ont été attribués à 5 entreprises différentes pour 1,25 millions d'€ HT).



74 618
abonnés au service
assainissement
collectif 92 % des
habitations

A) GÉNÉRALITÉS

1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
- **592 permis de construire** notamment 69 à Saint-Palais-sur-Mer, 27 à Arvert, 19 à Saujon, 15 à Semussac, ... (934 PC en 2019, soit une baisse 37 %), **35 permis d'aménager**.
- **378 demandes de Certificat d'urbanisme en 2020** (429 en 2019, soit une baisse de 12 %) notamment 22 à Royan, 4 à Les Mathes, 4 à Corme-Écluse.

2- LES ABONNÉS



92 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service, soit **74 618 abonnés** au 31 décembre 2020. Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 97 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

LE RÉSEAU

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par **1 012 km de canalisations** (760 km en gravitaire et 252 km en refoulement) et est équipé de **426 postes de refoulement** dont 292 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises**.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

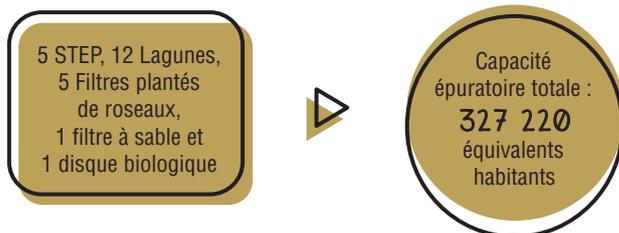
Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes**.
- **12 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **5 filtres plantés de roseaux** : Corme-Écluse, Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **1 filtre à sable** : Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de
327 220 Équivalents Habitants (EH).



4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA). La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce contrat a été signé entre les 2 parties le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

CERA
COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE
13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER
Tél. et urgence 24H/24 : 05.46.77.99.17



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de réception : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

74 618
abonnés
5 697 289 m³
facturés

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020

1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

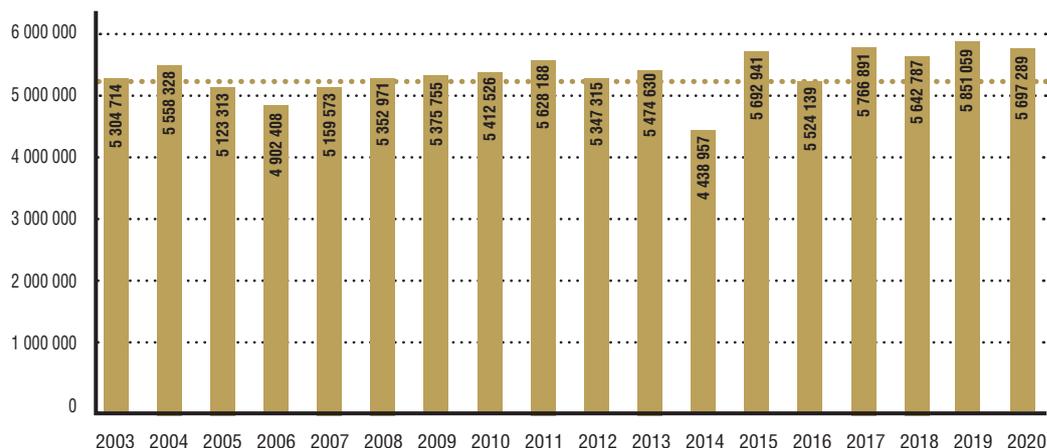
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	762	483	215	44,5
ARVERT	3 489	2 487	2 303	92,6
BARZAN	467	391	268	68,5
BOUTENAC-TOUVENT	227	152	106	69,7
BREUILLET	2 988	2 028	1 821	89,8
BRIE-SOUS-MORTAGNE	239	171	149	87,1
CHAILLEVETTE	1 587	1 100	1 033	93,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	599	521	222	42,6
CORME-ÉCLUSE	1 121	566	0	0,0
COZES	2 147	1 550	1 222	78,8
ÉPARGNES	854	497	102	20,5
ÉTAULES	2 546	1 829	1 760	96,2
FLOIRAC	392	262	45	17,2
GRÉZAC	932	554	216	39,0
LA TREMBLADE	4 340	5 794	5 602	96,7
LE CHAY	767	406	262	64,5
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	878	585	574	98,1
LES MATHES	2 042	4 933	4 743	96,1
MÉDIS	2 936	1 929	1 618	83,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 117	3 804	3 405	89,5
MORNAC-SUR-SEUDRE	848	667	620	93,0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	803	600	74,7
ROYAN	18 499	19 768	19 744	99,9
SABLONCEAUX	1 394	671	318	47,4
SAINT-AUGUSTIN	1 374	1 164	1 105	94,9
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 340	6 170	6 084	98,6
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 905	6 371	6 328	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 724	773	167	21,6
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 259	1 973	1 885	95,5
SAUJON	7 146	5 172	5 006	96,8
SEMUSSAC	2 379	1 557	1 294	83,1
TALMONT-SUR-GIRONDE	100	160	146	91,3
VAUX-SUR-MER	3 862	5 673	5 655	99,7
TOTAL CARA	83 171	80 964	74 618	92,2

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 697 289 m³ (rappel : volume facturé 2019 = 5 851 059 m³, soit une baisse de 3 %). Moyenne 2003-2020 = 5 458 560 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 76 m³ pour l'année 2020 (93 m³/abonné en 2003). Le ratio est de 77 m³/abonné dans le secteur sud ; 77 m³ sur le secteur balnéaire et de 71 m³ sur le secteur de la Seudre.

ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2003-2020 (EN M³)

— VOLUMES FACTURÉS — MOYENNE (5 458 560 M³)



2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, SODISROY (Leclerc), CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

1012km
de réseau sur
33 communes
desservies

3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

Les 33 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement. Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes

IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).
- **426 postes de refoulement** dont 292 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.
- **34 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.
- **31 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations de nitrate de calcium, de chlorure ferreux ou d'oxygène pur. De plus, 19 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



5 BASSINS DE STOCKAGE
426 POSTES DE REFOULEMENT
31 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

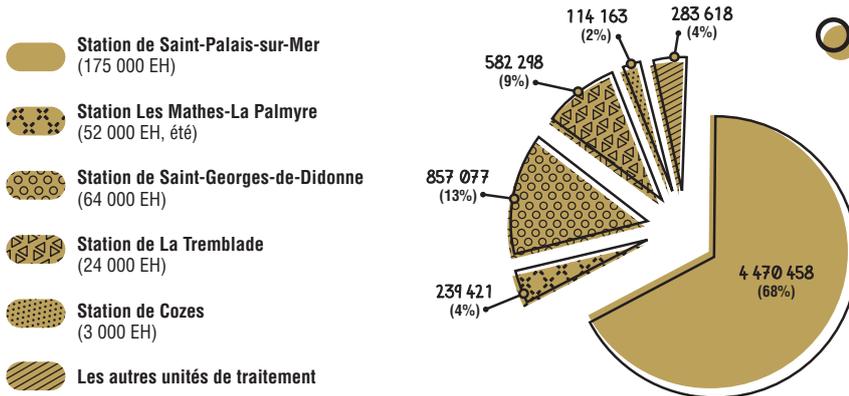
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 5 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

6 547 035 M³
 traités sur l'ensemble
 des ouvrages

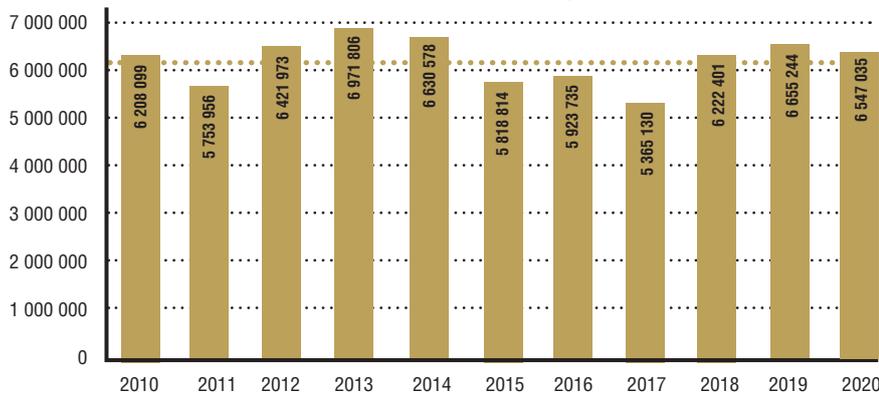
6,5 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2020 (6,7 millions en 2019, soit une baisse de 2 %).

VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2020 PAR STATION D'ÉPURATION (M³)



ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2010-2020 (M³)

— VOLUMES TRAITÉS — MOYENNE (6 228 979 M³)



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 13/12/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (54 195 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m³/j ; 10 300 kg DBO₅/j ; 21 000 kg DCO/j et 13 315 kg MES/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Saint-Palais-sur-Mer
175 000 EH;
14 communes
4 470 458 M³
traités en 2020



TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
- Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
- Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
- Unités de traitement et de compostage des boues.
- Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- 3 unités de désodorisation.





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	9	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.
 (2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.



LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	VALEURS RÉDHIBITOIRES
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.
 (2) pfu : partie formant unité.

BILAN 2020

Il y a eu **4 470 458 m³ d'eaux usées traitées en 2020**

(4 490 290 m³ en 2019 soit une baisse de 0,4 %).

Soit une moyenne journalière de 12 214 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	4 241	9 759
DCO	10 284	30 874
MES	5 663	12 112
NTK	1 011	2 016
Pt	126	295

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	6,9	36,3	7,9	27,9	3,9

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



DESCRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107^e régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (10 783 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j ; 7 680 kg DCO/j et 5 760 kg MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne

64 000 EH;

3 communes

857 077 M³

traités en 2020



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
 - Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
-
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
 - Unité de traitement des boues.
 - Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)		NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	5	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	9	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	9	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
 (2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

BILAN 2020

Il y a eu **857 077 m³ d'eaux usées traitées en 2020**

(925 880 m³ en 2019 soit une baisse de 7 %).

Soit une moyenne journalière de 2 342 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	948	2 588
DCO	2 624	13 605
MES	1 725	12 380
NTK	220	437
Pt	30	63

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,4	22,5	4,8	4,5	3,8
Rendement moyen % (en charge)	99	97,3	98,9	94,7	66,9

STEP LA TREMBLADE

DESCRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volièrre au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- 97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 602 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m³/j ; 1 440 kg DBO₅/j ; 3 130 kg DCO/j et 2 340 MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade
24 000 EH;
3 communes
582 298 M³
traités en 2020



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
 - Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
-
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
 - Unité de traitement des boues.
 - Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

STEP LA TREMBLADE



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	3	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000

BILAN 2020

Il y a eu **582 298 m³ d'eaux usées traitées en 2020**

(615 688 m³ en 2019 soit une baisse de 5 %).

Soit une moyenne journalière de 1 591 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	476	945
DCO	1 214	2 311
MES	514	1 076
NTK	106	250
Pt	13	29

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	6	25,6	4,6	4	4,5
Rendement moyen % (en charge)	97,6	96,3	98,3	94,1	46,6

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP COZES

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été **créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).**
- **Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 222 abonnés sur la commune).**
- **Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants** soit 450 m³/j ; 180 kg DBO₅/j ; 360 kg DCO/j et 270 kg MES/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes
3 000 EH
114 163 M³
traités en 2020



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée.**
 - Désinfection des eaux traitées avant rejet.
 - Unité de traitement des boues.
-
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	20	80	2	50
DCO	90	75	2	250
MES	35	90	2	85
NGL (azote global)	10			
Pt	2			

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

BILAN 2020

Il y a eu 114 163 m³ d'eaux usées traitées en 2020

(118 151 m³ en 2019 soit une baisse de 3 %).

Soit une moyenne journalière de 312 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	113	217
DCO	261	445
MES	139	398
NGL (azote global)	23	32
Pt	3	5

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,9	12,8	4,9	3,3	1,1
Rendement moyen % (en charge)	98,5	98,4	98,6	95,3	86,8

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



STEP LES MATHES LA PALMYRE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 770 m³/j ; 2 600 kg DBO₅/j ; 5 880 kg DCO/j et 3 960 kg MES/j .
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Les Mathes-La Palmyre
52 000 EH
(fonctionnement estival)
239 421 M³
traités en 2020



TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

-
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
 - Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	2	50 (1)
DCO	125	2	250 (1)
MES	30	2	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

BILAN 2020

Il y a eu **239 421 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
(246 653 m³ en 2019 soit une baisse de 3 %).

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1 175	1 890
DCO	2 605	4 450
MES	1 123	2 230
NTK	329	504
Pt	35	48

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	7,3	45,5	14,5	18	0,6

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception en préfecture : 14/12/2021



DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard».



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER (POURCENTAGE)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	30	60	70
DCO	90	60	400
MES	30	50	150
NTK	40		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000 UFC/100 mL

BILAN 2020

Il y a eu **16 850 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
(17 933 m³ en 2019 soit une baisse de 6 %).
Soit une moyenne journalière de 46 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	14,7
DCO	50,1
MES	29,1
NTK	5,4
Pt	0,7



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10	50,4	16	23,5	7,1
Rendement (%)	95,7	93,6	96,5	72,4	30,1

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme (397 E Coli/100 ml).

LAGUNE BARZAN / BOURG

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER (POURCENTAGE)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

BILAN 2020

Il y a eu **13 840 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
(14 260 m³ en 2019 soit une baisse de 3 %).
Soit une moyenne journalière de 38 m³.

LES CHARGES REÇUES

QUALITÉ DU REJET
PAS DE BILAN EN 2020





DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a **été créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2020

Il y a eu **16 230 m³ d'eaux usées traitées en 2020** (17 525 m³ en 2019 soit une baisse de 7 %).
Soit une moyenne journalière de 44 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	18,8
DCO	36,1
MES	13,8
NTK	2,9
Pt	0,3

1 analyse réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	17	113	248	7,7	2,4
Rendement (%)	99	96,6	80,6	97,1	92,3

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400
MES	150	150

BILAN 2020

Il y a eu **15 840 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
(16 520 m³ en 2019 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 43 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	32,7
DCO	72,2
MES	48,6
NTK	7,4
Pt	1,1



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	5	70,6	33	7,8	4,8
Rendement (%)	99	93,5	95,5	93	72,3

1 analyse prévue et réalisée



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2020

Il y a eu **12 860 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
(13 737 m³ en 2019 soit une baisse de 6 %).
Soit une moyenne journalière de 35 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	4
DCO	13,4
MES	5,9
NTK	1,6
Pt	0,2



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	34,3	7	8	3,8
Rendement (%)	95,4	94,2	97,3	88,4	48,3

1 analyse prévue et réalisée



FILTRES PLANTÉS ROSEAUX CORME-ÉCLUSE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DC/M21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Thénots » à Corme-Écluse.
- Elle a été créée en juillet 2020 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Corme-Écluse.
- **Capacité nominale actuelle de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j (possibilité d'extension à 950 EH soit 142,5 m³/j et 57 kg DBO₅/j).
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 25 septembre 2017.



TRAITEMENT

- **Traitement par Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans des noues d'infiltration (250 m²) avec surverse au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	125	400
MES	30	85
NtK	40 (moyenne annuelle)	



BILAN 2020

Pas de bilan en 2020 car année de mise en service.



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m³/j et 8,4 kg BDBO5/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

BILAN 2020

Il y a eu **1 389 m³ d'eaux usées traitées en 2020** (1 150 m³ en 2019 soit une hausse de 21 %).
Soit une moyenne journalière de 3 m³.



LES CONCENTRATIONS REÇUES



QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan en 2020.

LAGUNE COZES / LES BRETONS

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception en préfecture : 15/01/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.
- Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».
- **Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDB05/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (2 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	150

BILAN 2020

Il y a eu **2 350 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.
(2 545 m³ en 2019 soit une baisse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 6 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	1,1
DCO	2,4
MES	1,8
NTK	0,3
Pt	0,04

1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	13	70,3	224	24,2	2,4
Rendement (%)	97,7	94	74,4	85	87,8

1 analyse prévue et réalisée





DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins (2* 3 020 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2020

Il y a eu **13 150 m³ d'eaux usées traitées en 2020**
 (13 764 m³ en 2019 soit une baisse de 4 %).
 Soit une moyenne journalière de 36 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	4,8
DCO	11,4
MES	6,5
NTK	1,2
Pt	0,2



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10	85,6	40	22,1	6,7
Rendement (%)	89,7	62,8	69,6	10,7	

1 analyse prévue et réalisée.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/FIOLE

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO5/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 6 filtres et 2^e étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO5	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2020

Il y a eu **36 651 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.
(32 736 m³ en 2019 soit une hausse de 12 %).
Soit une moyenne journalière de 100 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO5	4,2	6,4
DCO	7,8	8,9
MES	4,0	6
NTK	2,2	2,7
Pt	0,4	0,6

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	1,5	4,5	3,4	5	1,9
Rendement (%)	96,5	95,7	91,9	78,7	57

2 analyses prévues et réalisées.

Filtres
Floirac / Fiole
450 EH
36 651 M³
traités en 2020

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC-MAGELOUP

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 9 filtres et 2^e étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2020

Il y a eu **1 020 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.

(1 030 m³ en 2019 soit une baisse de 1 %).

Soit une moyenne journalière de 3 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1,5	1,6
DCO	4,3	4,5
MES	1,4	1,7
NTK	0,5	0,7
Pt	0,1	0,1



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	11,5	40,6	19,6	10,1	6,8
Rendement (%)	97	95	91,3	92,7	55,7

2 analyses prévues et réalisées.



LAGUNE

GRÉZAC

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de transmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²) avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400

BILAN 2020

Il y a eu **15 560 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.

(15 900 m³ en 2019 soit une baisse de 2 %).

Soit une moyenne journalière de 43 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	40,4	50,7
DCO	71,6	75,9
MES	32,6	33,2
NTK	10,5	12,3
Pt	1,3	1,5



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	6	74,9	64	9,7	5,1
Rendement (%)	99,3	95,4	91,2	95,8	83,1

2 analyses prévues et réalisées.

LAGUNE

LE CHAY

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de transmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2* 410 m²) + trop plein.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400

BILAN 2020

Il y a eu **15 750 m³ d'eaux usées traitées en 2020** (16 010 m³ en 2019 soit une baisse de 2 %).
Soit une moyenne journalière de 43 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	10,5
DCO	24,8
MES	11,9
NTK	3,3
Pt	0,3



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	22	88,7	92	37,3	3,9

LAGUNE MORTAGNE SUR GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception en préfecture : 10/11/2021

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000/100 mL
- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

BILAN 2020

Il y a eu **40 536 m³ d'eaux usées traitées en 2020** (41 987 m³ en 2019 soit une baisse de 3 %).
Soit une moyenne journalière de 111 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	35,2	43,4
DCO	81,5	99,1
MES	40,9	45,4
NTK	9,1	11
Pt	1,2	1,5

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4	75,1	140	5,5	4,6
Rendement (%)	99,1	93	72,9	95,4	69

Bactériologie : 2 analyses réalisées et non-conformes (2 280 et 2 750 E.Coli/100 ml).



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

DESRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 16,8 kg DBO₅/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2020

Il y a eu **10 780 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.
(11 050 m³ en 2019 soit une baisse de 2 %).
Soit une moyenne journalière de 29 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	18,3
DCO	42,1
MES	20,2
NGL	4,3
Pt	0,6



¹ analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	12	51,3	13,2	59,3	7,1
Rendement (%)	99,1	98,4	99,1	82	84,1

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m³/j et 20 kg DBO5/j.
- Ils sont autorisés par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).**
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO5	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2020

Il y a eu **8 850 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.
(9 027 m³ en 2019 soit une baisse de 2 %).
Soit une moyenne journalière de 24 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO5	9,5
DCO	19,7
MES	6,2
NGL	2,4
Pt	0,3

Filtres Sablonceaux / St-André
340 EH
8 850 M³ traités en 2020

QUALITÉ DU REJET

	DBO5	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	15,2	4,4	3,1	8,4
Rendement (%)	99,9	99,9	99,9	99,9	99,7

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^e étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées par des tranchées.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2020

Il y a eu **12 254 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.
(13 234 m³ en 2019 soit une baisse de 7 %).
Soit une moyenne journalière de 33 m³.

LES CHARGES REÇUES



QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan en 2020

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2^e étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de mise en ligne : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 13/12/2021

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les Mottes du Pontet ».

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	15 (moyenne annuelle)	

BILAN 2020

Il y a eu **39 854 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.

(41 132 m³ en 2019 soit une baisse de 3 %).

Soit une moyenne journalière de 109 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	34	41,5
DCO	68,2	86,4
MES	24,4	31,1
NTK	9,9	11,7
Pt	1	1,1



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	12	58,3	77	14,3	2,7
Rendement (%)	99	97	88	94,9	92,2

LAGUNE TALMONT SUR GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de récépissé : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 14/12/2021

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDhibITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	120	60	400
MES	30	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E. COLI < 1 000 /100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

BILAN 2020

Il y a eu **9 854 m³ d'eaux usées traitées en 2020**.

(10 328 m³ en 2019 soit une baisse de 5 %).

Soit une moyenne journalière de 27 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	7,2	8,8
DCO	15,4	16,8
MES	6,1	6,8
NTK	1,9	2,4
Pt	0,2	0,3



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8,5	64,6	76	9,6	3,3
Rendement (%)	96,5	88	55,2	85,3	59,4

Analyse bactériologique : 2 analyses réalisées dont 1 conforme (20 et 2 792 E.Coli/100 ml).



5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION

- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'agglomération a produit **2 569 tonnes de matières sèches** de boues (3 016 tonnes de matières sèches en 2019 soit une baisse de 15 %).

STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur herse puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

PRODUCTION

7 481 tonnes produites en 2020 (7 695 tonnes en 2019). **1 786 tonnes de matières sèches en 2020** (2 077 tonnes de matières sèches en 2019).

Siccité moyenne de 37 % (27 % en 2019).

QUALITÉ DES BOUES

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :** 100 % de boues produites conformes.
- **Boues issues des tranches 3 et 4 :** 100 % de boues produites conformes.

STEP DES MATHES-LA PALMYRE

TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

PRODUCTION

133 tonnes de matières sèches (141 tonnes de matières sèches en 2019).

QUALITÉ DES BOUES

Les boues n'ont pas été épandues du fait de la nouvelle réglementation mise en place avec la crise sanitaire de la COVID 19 (ph insuffisant). Elles sont stockées avant évacuation à définir.

STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

TRAITEMENT

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes pressées et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

PRODUCTION

2 472 tonnes produites en 2020 (2 408 Tonnes en 2019). **486 tonnes de matières sèches** (508 tonnes de matières sèches en 2019). Siccité moyenne de 20 % (21 % en 2019).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



STEP DE LA TREMBLADE

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
(silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

PRODUCTION

704 tonnes produites en 2020 (993 Tonnes en 2019). **142 tonnes de matières sèches** (258 tonnes de matières sèches en 2019). Siccité moyenne 20 % (26 % en 2019).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

STEP DE COZES

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.



PRODUCTION

243 tonnes produites en 2020 (193 tonnes en 2019). **23 tonnes de matières sèches** (32 tonnes de matières sèches en 2019). Siccité moyenne 12 % (17 % en 2019).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

.....

LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2020, la quantité de boues, issues de 4 STEP (St Palais, St Georges, La Tremblade et Cozes), épandues a été de 9 748 Tonnes soit 1 970 Tonnes de Matières Sèches hors chaux sur 737 Ha.

Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés. Un contrôle est effectué par la Chambre d'Agriculture.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

Du fait de la crise sanitaire de la COVID19, de nouvelles prescriptions réglementaires ont été mises en place. Seules les boues hygiénisées selon un protocole précis peuvent être épandues. Les boues de la CARA sont chaulées et respectent la réglementation et sont donc épandables.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BOUES ÉPANDUES EN 2020 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT (TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)

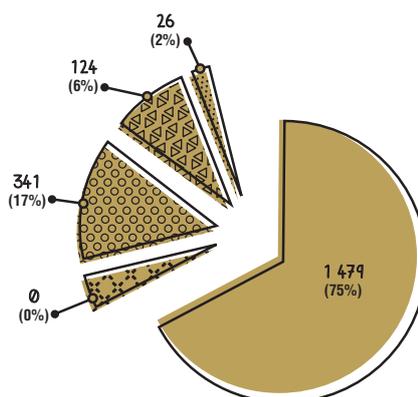
 **STEP de Saint-Palais-sur-Mer**
(175 000 EH)

 **STEP Les Mathes-La Palmyre**
(52 000 EH, été)

 **STEP de Saint-Georges-de-Didonne**
(64 000 EH)

 **STEP de La Tremblade**
(24 000 EH)

 **STEP de Cozes**
(3 000 EH)



 **REMARQUE :** La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 12,15 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,88 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 38,86 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 11,30 tonnes
- STEP de COZES : 6,96 tonnes
- Diverses unités de traitement restantes : 1,21 tonne.

LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 102 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 8,16 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 10,67 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 8,32 tonnes
- STEP de COZES : 5,88 tonnes
- Curage des réseaux : 61,34 tonnes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 57,14 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 6,26 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 21,15 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 28,31 tonnes
- STEP de COZES : 4,44 tonnes

Une partie des graisses est traitée par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer (72 tonnes). Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

PRODUITS DE CURAGE DES POSTES DE REFOULEMENT : 359,66 tonnes.

LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **4 811 m³** (4 640 m³ en 2019 soit une hausse de 4 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 968 m³** (6 456 m³ en 2019 soit une baisse de 23 %)

TOTAL : 9 779 m³ (11 096 m³ en 2019 soit une baisse de 12 %)

6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et demande de concession d'utilisation du DPM pour le rejet.

Après l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée à l'automne 2019, qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur pour les deux dossiers, la Préfecture a délivré les deux autorisations par arrêtés du 27 février 2020.

Déclarations environnementales des systèmes d'assainissement des eaux usées de Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux/Saint André et Talmont-sur-Gironde.

Des arrêtés préfectoraux du 29 janvier 2020 ont été obtenus valant récépissés de déclaration et fixant les prescriptions techniques pour les 6 systèmes d'assainissement existants précités.

Mise en service du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement des eaux usées pour le bourg de CORME-ÉCLUSE.

Après deux ans de travaux, le bourg de Corme-Écluse est équipé d'un réseau collectif et d'une unité de traitement par filtres plantés de roseaux. Il s'agissait de la dernière commune ne bénéficiant pas de l'assainissement collectif. Les chiffres : coût de 2 millions € HT, 5 km de réseaux, 4 postes de refoulement, 159 maisons desservies et une unité de traitement de 700 Équivalents-Habitants.

Mise en service du réseau d'assainissement pour le hameau de Chaillonnais sur la commune de Médis.

Les chiffres : coût de 430 000 € TTC, 600 m de réseau gravitaire, 1 poste de refoulement, 350 m de réseau de refoulement, 720 m de réseau en fonte pour relier le hameau sur le réseau existant à Saujon et 43 maisons desservies.



Suppression de l'unité de traitement du hameau des Métairies sur la commune de L'Éguille-sur-Seudre.

Dans un objectif de protection de l'environnement et d'amélioration de l'assainissement de ce hameau, la petite unité de traitement par filtre à sable (25 EH) a été supprimée. Elle a été remplacée par un poste de relevage qui permet, via un réseau de refoulement de 900 m, de diriger les eaux usées vers le réseau public du bourg de la commune.

Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites.

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2020, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant du poste de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant du poste de Nauzan et Saujon.

Crise sanitaire de la COVID19.

Du fait de la crise sanitaire de la COVID19 et du confinement ayant eu lieu de mars à mai, les agents du service assainissement de la CARA ont été mis en télétravail sur toute cette période. Toutes les tâches administratives de l'assainissement collectif ont ainsi été poursuivies (dossiers de marché public, avis sur les demandes d'urbanisme, accueil téléphonique...). Le SPANC a également effectué les actes administratifs mais n'a réalisé aucun contrôle sur le terrain.

Le service a repris normalement dès la fin du confinement en observant des mesures de protections sanitaires adaptées et en effectuant ses missions, en partie, en télétravail.

Pendant toute cette période, la CERA était en effectif réduit sur le terrain mais les missions essentielles étaient assurées notamment la gestion des réseaux, le fonctionnement des postes de relevage et des unités de traitement. Cette organisation a permis la continuité du service aux usagers, le fonctionnement normal

des réseaux et le respect des normes de rejet des unités de traitement.

La CARA a participé, durant l'été, au programme national OBEPINE de recherches de la présence du virus de la COVID-19 dans les eaux usées, au niveau des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et Saint-Georges-de-Didonne. Il n'a pas été trouvé de traces significatives sur le territoire.

Orage du 13 août.

Dans la nuit du 12 au 13 août, un orage d'une intensité exceptionnelle s'est abattu sur Saint-Palais-sur-Mer et dans une moindre mesure sur Vaux-sur-Mer et Saint-Augustin. Il est tombé 150 mm de pluie en moins de 24 heures avec un pic de 86 mm en 27 minutes vers 6h00-7h00. Cette pluie historique a entraîné de nombreuses inondations de route, parking, maisons (plus de 250 sinistrés). Deux campings ont même dû être évacués.

Ces inondations ont eu pour conséquence la saturation du réseau pluvial et de réseau d'assainissement des eaux usées. Des débordements ont eu lieu et certaines armoires électriques de postes de refoulement se sont retrouvées sous l'eau, ne fonctionnant plus momentanément. Une cellule de crise a immédiatement été mise en place par la CERA pour pouvoir gérer les interventions en urgence sur le terrain. En fin de journée tous les postes fonctionnaient à nouveau normalement. Malgré les conditions, la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer a fonctionné normalement et les eaux rejetées ont respecté les normes.

Les travaux de 2020.

Liste non exhaustive :

- Les Mathes : extension du réseau Avenue Pierre Sibard et Rue du Grand Logis
- Cozes : réhabilitation du réseau Route de Bordeaux
- La Tremblade : déplacement du poste de refoulement de La Gare dans le cadre des travaux de création du port
- Mornac-sur-Seudre : route de Breuillet et rue du Grimeau.

Hydrocurage préventif de 119,95 km de réseau (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 145,06 km).

Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages. Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS). Ces interventions font suite au profil de vulnérabilité des plages réalisé par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

Inspection télévisée de 30,6 km de réseau (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 km).

393 débouchages de branchements et 89 débouchages sur les réseaux.

7- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, **le Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 173 227 m³ d'eaux traitées** en 2020 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 106 913 m³ d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage du Golf de La Palmyre et **27 853 m³** pour les espaces verts du Club Med.

Cela représente donc une économie d'eau potable de 307 993 m³ (276 000 m³ en 2019) **soit la consommation annuelle de plus de 5 500 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).**

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP au Golf est de 0,0284 € HT/m³ en 2020. Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

C) BILAN FINANCIER

1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2020 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 18 novembre 2019. Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CARA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 ^{er} janvier 2019	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CER	59,20	0,6405
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 23 avril 2019 (nouveau contrat de délégation avec la CERA)	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	29,70	0,7280
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix 1 ^{er} janvier 2020	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	30,36	0,7443
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 ^{er} janvier 2021	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	30,33	0,7434
Collectivité CARA	56,06	0,3480

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M³

Comparaison 23 avril 2019-1^{er} janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,36	30,36	29,70	+ 2,2
Consommation	120	0,7443	89,32	87,36	+ 2,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,75	21,49	+ 1,2
Sous total TTC « assainissement »			239,25	236,37	+ 1,2
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2016	1,1836	+ 1,5
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9938	1,9697	+ 1,2

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00€ TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 272,25 € soit **2,27€ TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020.**

Comparaison 2020-2021 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,33	30,33	30,36	- 0,1
Consommation	120	0,7434	89,21	89,32	-0,1
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,74	21,75	-0,1
Sous total TTC « assainissement »			239,10	239,25	-0,1
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2005	1,2016	-0,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9925	1,9938	-0,1

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 272,10€ soit **2,27 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2021.**

POUR 80 M³

Comparaison 23 avril 2019-1^{er} janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,36	30,36	29,70	+ 2,2
Consommation	80	0,7443	59,54	58,24	+ 2,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			17,38	17,18	+ 1,2
Sous total TTC « assainissement »			191,18	189,02	+ 1,1
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2015	1,1836	+ 1,5
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,3898	2,3628	+ 1,1

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 213,18 € soit **2,66 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020**.

POUR 80 M³

Comparaison 2020-2021 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,33	30,33	30,36	- 0,1
Consommation	80	0,7434	59,47	59,54	- 0,1
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			17,37	17,38	- 0,1
Sous total TTC « assainissement »			191,07	191,18	- 0,1
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2005	1,2015	- 0,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,3884	2,3898	- 0,1

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 213,07 € soit **2,66 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2021**.

4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

Prix total 2020 :

- **8,45 € HT/m³ (1,00 € part collectivité et 7,45 € part délégataire).**

5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION, LA DETTE

LES RECETTES

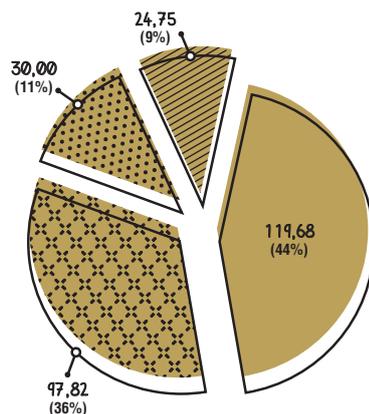
• Surtaxe Assainissement :	7 485 172,46 €
• Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	392 000,00 €
• Matières de vidanges :	609,02 €
• Primes pour épuration :	358 884,00 €
• Recettes diverses :	23 313,02 €
• Total :	8 259 988,50 €



LA DETTE

- Montant des annuités en capital payées : 119 891,22 €
- Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,01 années (0,04 en 2019)
- **Capital restant dû au 31 décembre 2020 : 86 703,47 €**
(rappel au 31 décembre 2019 : 205 909,19 €)

..... COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020 POUR UNE FACTURE DE 120M³ (€)



6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2020, il y a eu 263 160 m³ concernés (60 263 m³ en 2019) soit environ 21 000 € HT, pour la part CARA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (546 dossiers traités en 2020 dont 466 accords et 80 refus. 412 dossiers en 2019).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 565 m³ / dossier.

Il y a eu 124 dossiers pour des fuites de moins de 100 m³ et 56 dossiers pour des fuites de plus de 1 000 m³.

D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	160 429	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 74 618 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 569 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,27	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2021 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	27	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,07	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,25	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	10,8 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2016 à 2020)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,01 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations			



E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Finalisation de la procédure administrative pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation préfectorale du plan d'épandage des boues des 5 stations d'épuration** (dossier administratif, enquête publique, arrêté préfectoral).
- **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, les campagnes de détection d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau** (tests à la fumée, contrôle des branchements...).
- Poursuite des études développement durable du contrat de DSP notamment **l'étude sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole et l'étude sur la faisabilité de la méthanisation des boues d'épuration.**
- Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.
- **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le « Vivier » à Saint-Romain-de-Benet, le boulevard de Suzac à Meschers-sur-Gironde et le bourg de Saint-Romain-sur-Gironde à Floirac.**

• Programmations annuelles des travaux :



PROGRAMMATION 2020

(délibération du Conseil Communautaire du 18 novembre 2019) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 13 communes*) : 3 821 335 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 3 694 100 € HT

TOTAL 2020 : 7 515 435 € HT

PROGRAMMATION 2021

(délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2020) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 1 854 000 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 4 644 600 € HT

TOTAL 2021 : 6 498 600 € HT

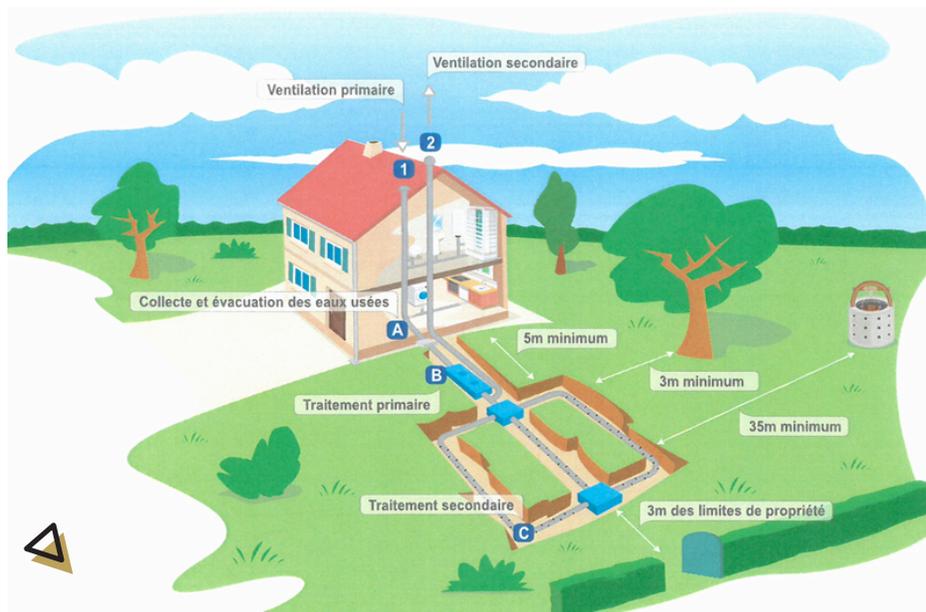


A) GÉNÉRALITÉS



1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

6 346
installations
d'Assainissement
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'usager dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDA).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'usager ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

6 346 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et 104 installations neuves mises en service.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de l'élaboration : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020

1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

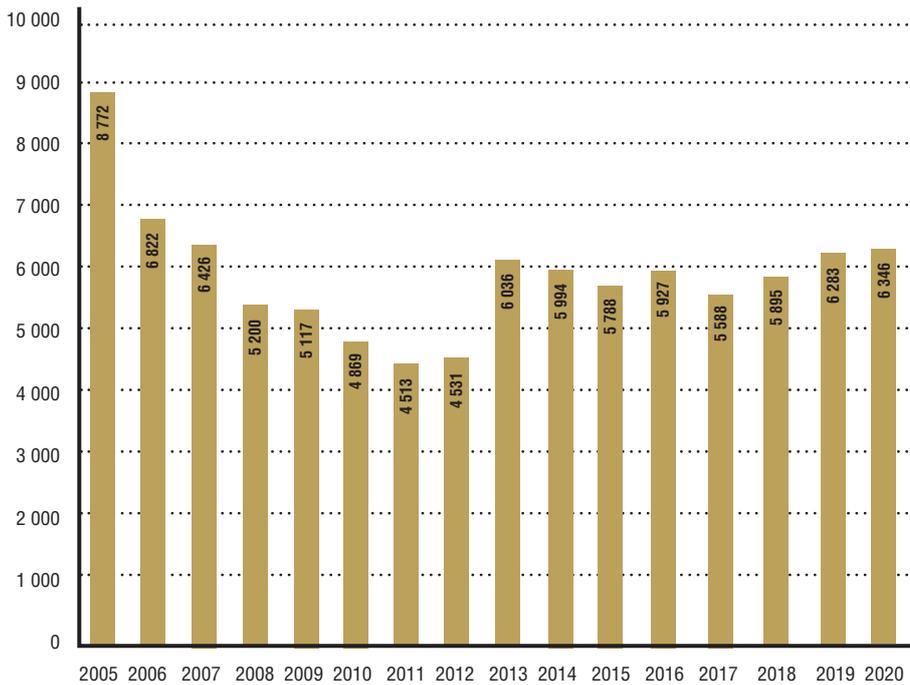
Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ANC	∕ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	483	268	55,5
ARVERT	2 487	184	7,4
BARZAN	391	123	31,5
BOUTENAC-TOUVENT	152	46	30,3
BREUILLET	2 028	207	10,2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	171	22	12,9
CHAILLEVETTE	1 100	67	6,1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	521	299	57,4
CORME-ÉCLUSE	566	566	100,0
COZES	1 550	328	21,2
ÉPARGNES	497	395	79,5
ÉTAULES	1 829	69	3,8
FLOIRAC	262	217	82,8
GRÉZAC	554	338	61,0
LA TREMBLADE	5 794	192	3,3
LE CHAY	406	144	35,5
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	585	11	1,9
LES MATHES	4 933	190	3,9
MÉDIS	1 929	311	16,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 804	399	10,5
MORNAC-SUR-SEUDRE	667	47	7,0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	803	203	25,3
ROYAN	19 768	24	0,1
SABLONCEAUX	671	353	52,6
SAINT-AUGUSTIN	1 164	59	5,1
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	6 170	86	1,4
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 371	43	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	773	606	78,4
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 973	88	4,5
SAUJON	5 172	166	3,2
SEMUSSAC	1 557	263	16,9
TALMONT-SUR-GIRONDE	160	14	8,8
VAUX-SUR-MER	5 673	18	0,3
TOTAL CARA	80 964	6 346	7,8



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2005-2020



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS

LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021



104
installations
neuves contrôlées
en 2020

Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2020 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS	PROJETS AUTORISÉS À ÊTRE RÉALISÉ (PC OBTENU OU DT OU RÉNOVATION)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE				
			CONFORME	NON CONFORME	DEMANDE DE CONTRÔLE APRÈS REMBLAIEMENT	TOTAL AMES	% DE CONFORMITÉ
ARCES-SUR-GIRONDE	6	4	1			1	100
ARVERT	1	0	2			2	100
BARZAN	0	0	1			1	100
BOUTENAC-TOUVENT	2	2	0			0	
BREUILLET	3	3	5			5	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2	1	1			1	100
CHAILLEVETTE	0	0	1			1	100
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	1	1	5			5	100
CORME-ÉCLUSE	14	11	14			14	100
COZES	7	6	8			8	100
ÉPARGNES	10	9	11			11	100
ÉTAULES	2	0	2			2	100
FLOIRAC	1	1	2			2	100
GRÉZAC	14	13	7			7	100
LA TREMBLADE	1	1	2			2	100
LE CHAY	2	2	3			3	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0	0			0	
LES MATHES	1	1	4			4	100
MÉDIS	4	4	1			1	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3	1	3			3	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0	1			1	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	5	4	2			2	100
ROYAN	0	0	1			1	100
SABLONCEAUX	10	9	6			6	100
SAINT-AUGUSTIN	2	2	1			1	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1	0	0			0	
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	0	0			0	
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	39	37	13			13	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	2	2	2			2	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	2	2			2	100
SAUJON	1	1	3			3	100
SEMUSSAC	0	0	0			0	
TALMONT-SUR-GIRONDE	1	1	0			0	
VAUX-SUR-MER	0	0	0			0	
TOTAL CARA	140	118	104			104	100

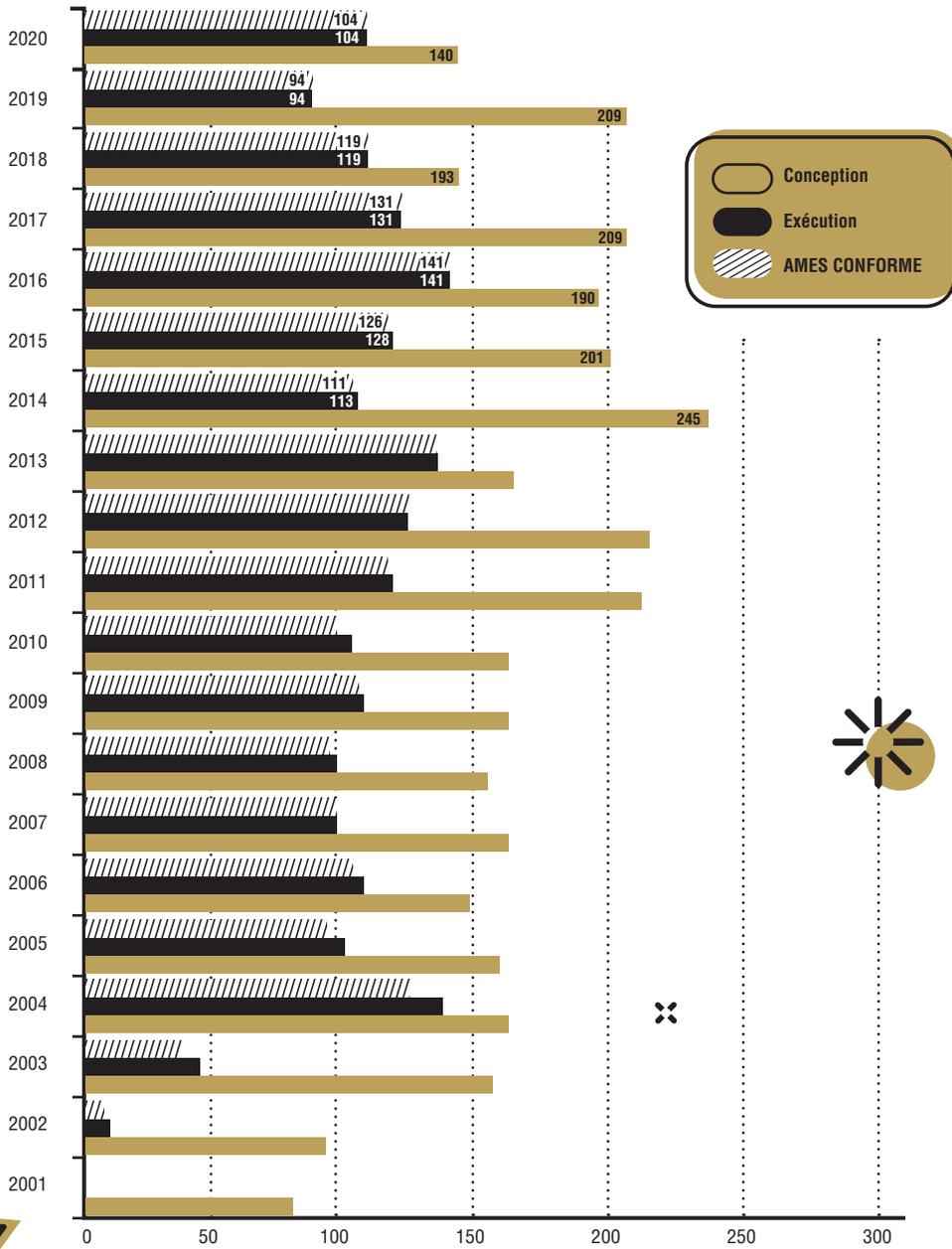
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
N° 21130611-03124-PC/211173-DE
Date de la transmission : 15/10/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS

ENTRE 2001 ET 2020



• Pour 33 dossiers l'ANC a été défini par un bureau d'études soit 24 % des projets (45 en 2019 soit 22 %).



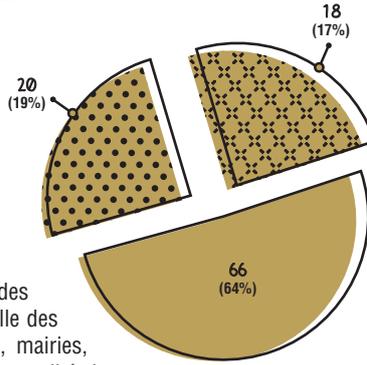


ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception en préfecture : 15/12/2021

..... RÉPARTITION DES CHANTIERS CONTRÔLÉS EN 2020 PAR TYPE D'INSTALLATEUR

-  Entreprises de la charte (10 entreprises)
-  Autres entreprises (41 entreprises)
-  Pétitionnaire



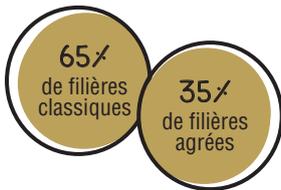
Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...



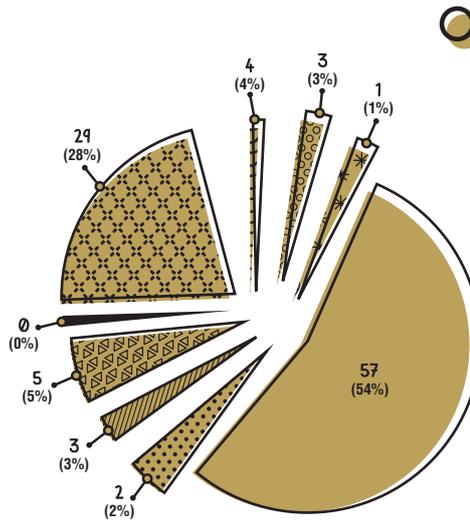
• Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2019 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....

..... RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT INSTALLÉES EN 2020



-  Filtre à sable vertical non drainé
-  Tranchées d'épandage
-  Lit d'épandage
-  Filtre à sable vertical drainé
-  Tertre d'infiltration
-  Filtre compact
-  Micro station
-  Filtre planté
-  Fosse étanche





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de dépôt en préfecture : 15/12/2021

214
diagnostics
d'ANC
existants

- Les installations existantes
- Les diagnostics réalisés en 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DES DISPOSITIFS D'ANC EXISTANTS RÉALISÉS	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE D'UNE VENTE RÉALISÉS
ARCES-SUR-GIRONDE	7	7
ARVERT	4	4
BARZAN	6	5
BOUTENAC-TOUVENT	6	6
BREUILLET	2	2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	4	4
CHAILLEVETTE	0	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	5	5
CORME-ÉCLUSE	20	20
COZES	6	6
ÉPARGNES	18	18
ÉTAULES	1	1
FLOIRAC	3	3
GRÉZAC	9	9
LA TREMBLADE	2	2
LE CHAY	2	2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1
LES MATHES	5	5
MÉDIS	7	7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4	4
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	8	8
ROYAN	2	2
SABLONCEAUX	15	15
SAINT-AUGUSTIN	1	1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3	3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1	1
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	53	5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	5	5
SAUJON	2	2
SEMUSSAC	8	8
TALMONT-SUR-GIRONDE	1	0
VAUX-SUR-MER	2	2
TOTAL	214	164

Sur les 214 diagnostics effectués (705 en 2019), 164 l'ont été dans le cadre de ventes (202 en 2019).

Le 1^{er} diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence).

- Avis sur Certificat d'urbanisme : 90 avis sur CU ont été établis par le SPANC (114 en 2019). Il y a eu également 5 avis sur des déclarations préalables (31 en 2019).

C) BILAN FINANCIER



1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 18 novembre 2019 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation). Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2020, **les recettes d'exploitation ont été de 31 552,18 €** (42 925 € en 2019).

(6 463,78 € pour le contrôle du neuf, 25 088,40 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes).

D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	13 644	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 pers. par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	80 à 85 %		

E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes et réflexion sur les redevances.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1^{er} diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2^e vérification du bon fonctionnement des ANC existants.



C) COMMUNICATION

PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CARA'MAG' - AUTOMNE 2020 : COVID-19 ET EAUX USÉES / ÉTUDE ZONES OSTRÉICOLES / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CORME-ÉCLUSE.

ASSAINISSEMENT

Covid-19 : un réseau sentinelle sur le littoral aquitain

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite anticiper la résurgence potentielle du Sars-Cov-2 sur les zones touristiques par la mise en place d'un réseau de surveillance des eaux usées.

Un consortium de laboratoires de recherche porte un projet dit Obepine (observatoire épidémiologique dans les eaux usées) basé sur l'analyse des eaux usées comme outil épidémiologique de mesure de la dynamique du Covid-19. Plusieurs études scientifiques ont en effet montré la présence de traces non contaminantes du virus responsable de la Covid-19 dans les eaux usées. Certaines ont révélé que la concentration de ces traces augmente avec la croissance de l'épidémie. D'autres publications scientifiques indiquent que les selles des personnes infectées par le virus SARS-Cov-2 (y compris les personnes asymptomatiques) présentent des traces de ce virus dès le début de l'infection, avant le déclenchement des symptômes cliniques. Comme plusieurs autres collectivités, la CARA participe à ce projet de veille sanitaire sur ses stations d'épuration à



fortes variations saisonnières : des analyses sont faites par le laboratoire Qualyse (accrédité Obepine) deux fois par semaine dans les stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et Les Mathes pendant trois mois, puis une fois par semaine jusqu'à la fin de l'année. Si des traces sont détectées en entrée, des analyses sont alors faites sur des échantillons en sortie de station d'épuration. **Entre le début des mesures le 20 juillet et le 31 août, aucune trace du virus n'a été détectée.**

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES ZONES OSTRÉICOLES À L'ÉTUDE

L'assainissement des eaux usées contribue activement à la qualité sanitaire des eaux conchylicoles, dont dépend directement l'économie locale, notamment sur le bassin de la Seudre. C'est pourquoi une étude de faisabilité pour l'assainissement collectif des eaux usées des établissements ostréicoles a été approuvée par le conseil communautaire au mois de février et confiée au bureau d'études NCA Environnement (86) pour un montant de 26 360 € HT. D'une durée de cinq mois, cette étude permettra de disposer d'une vision d'ensemble incluant la rive gauche de la Seudre, pour anticiper et prendre les mesures nécessaires à la préservation de toute une filière locale, environnementale et économique. Une analyse détaillée sur l'efficacité des systèmes actuels, leurs risques, avantages et contraintes, servira d'appui aux élus pour décider des actions à engager.

À Corme-Écluse, la station de traitement est opérationnelle

La mise en service de l'unité de traitement des eaux usées de Corme-Écluse, d'une capacité de 700 équivalents habitants, achève la réalisation du nouveau système d'assainissement collectif du bourg. Implantée au sud du village, cette filière se compose de deux étages de filtres plantés de roseaux. L'ensemble du processus de traitement et de progression des effluents permet le cheminement final des eaux affinées vers les noues d'infiltration.



(13)

Des études de diagnostic pour moderniser et améliorer les réseaux

L'assainissement des eaux usées sur le territoire de la CARA dispose d'une feuille de route : le schéma directeur des eaux usées, adopté en 2017. À la suite d'un état des lieux, ce document de programmation définit les investissements à réaliser d'ici à 2030 pour notamment améliorer les réseaux. Cela passe en partie par la détection des eaux claires parasites (eaux de nappe phréatique et eaux de pluie), qui viennent surcharger inutilement les réseaux d'assainissement, tout en augmentant inutilement les coûts de traitement et de consommations énergétiques. LA CARA en fait une priorité depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis début 2019 (cf Cara'mag n° 35). Avant d'engager un programme de travaux pour réduire ces eaux claires parasites, des études diagnostiques sont en cours depuis plus d'un an sur certains réseaux du territoire : commune de Médis (22 km) bassins versants de Nauzan à Vaux-sur-Mer (24 km) et Bernezac à Saint-Palais-sur-Mer (15 km) et commune de Saujon (46 km). D'autres seront lancées en 2021, à Royan, dans la zone commerciale Royan II et le secteur de la « Tâche verte ».



À Saint-Palais-sur-Mer, le bassin versant de Bernezac passé au crible

Depuis août 2019, la société Altereo passe au crible le réseau d'assainissement gravitaire de ce bassin versant long de 15 km et comprenant deux postes de refoulement. Les prospections se font dans le temps pour disposer d'une bonne représentativité au fil des saisons. Pour cela, Altereo a effectué des campagnes de mesures sur plusieurs périodes (nappes haute et basse). Ce secteur est en effet sensible aux eaux parasites permanentes, provenant de la nappe phréatique mais aussi des eaux de drainage à la suite de fortes précipitations. Deux inspections nocturnes du réseau et des tests à la fumée ont également été réalisés. Ces

derniers mettent en évidence les mauvais raccordements : les eaux de pluie sont dirigées à tort vers le réseau d'assainissement, 48 non conformités privées ayant ainsi été relevées. Une inspection télévisée sur 3 km de canalisations sera enfin réalisée en 2021. Coût de l'étude : 28 000€ TTC. Et après ? Sur la base du rapport remis par Altereo et des propositions d'amélioration des réseaux, une liste de travaux à effectuer en priorité sera établie pour réduire la présence des eaux claires parasites. Quant aux propriétaires concernés par les branchements non-conformes, ils seront conseillés pour revoir leurs installations.

Poursuite des travaux

Au premier semestre 2021, plusieurs chantiers vont débiter ou se poursuivre sur le territoire de la CARA pour un coût total d'environ 1 380 000 € HT. Des travaux d'extension de collecte se dérouleront à **Arvert**, rue des Petites Romanes pour la création de 8 branchements ; à **l'Éguille-sur-Seudre**, chemin des Quatre Allées (3 branchements) ; à **Mortagne-sur-Gironde**, Quai des Pêcheurs (9 branchements et 1 poste de refoulement) et rue du Temple ; à **Saint-Augustin**, rue du Caillou, où deux nouveaux lotissements nécessitent

l'extension du réseau sur 280 m ; à **Saujon**, route de Saintes, pour notamment augmenter la capacité d'un collecteur et créer un poste de refoulement. Concernant les travaux de réhabilitation, la rue Maudet à **Saint-Georges-de-Didonne** entrera dans sa dernière phase de reprise de 17 branchements ; à **Vaux-sur-Mer**, la réfection de la voirie de la rue du Printemps engendre la réhabilitation de 72 m du collecteur et de 7 branchements ; à Saujon, rue du 11 novembre, 250 m de réseau et 12 branchements seront repris ; à **Royan**, allée

Ribert et impasse Jeanne d'Arc (7 branchements et 100 m) ; à **Semussac** chemin des Epinettes/rue du Fief Rioux, les réseaux gravitaires et de refoulement ainsi que les branchements seront réhabilités. Enfin, dans le cadre de la lutte contre les eaux claires parasites, 19 branchements et 4 regards seront repris à l'Éguille-sur-Seudre, et 10 branchements à Saujon dans le secteur de la rue de la Bruelle, voie Toulifaut et rue des Chênes.

(12)

Visite des stations d'épuration en 2020 :

- STEP de Saint-Palais-sur-Mer :

- Association « NatVert » le 28 février 2020.

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Conception et réalisation : AELB DIC - Adiphibon AEA/G Mai 2021
© Agence de l'eau Rhen-Meuse, Insochphoto & Jean-Louis Aubert

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !



CHIFFRES CLÉS

	COMMUNES	LINÉAIRE DES RÉSEAUX			NBRE DE POSTES DE REFOULEMENT	
		GRAVIERE (KM)	REPLOUÉMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ-SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	30,791	14,836	45,627	20	15
	BREUILLET	23,471	12,871	36,342	23	10
	CHAILLEVETTE	13,842	7,191	21,033	11	5
	ÉTAULES	18,031	11,294	29,325	11	4
	LA TREMBLADE	0,208	0,077	0,285	1	0
	LE CHAY	0,899	0,000	0,899	0	0
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,464	3,324	10,788	8	3
	LES MATHES	42,222	26,255	68,477	28	25
	MÉDIS	24,249	11,608	35,857	17	12
	MORNAC-SUR-SEUDRE	7,024	2,502	9,526	8	7
	ROYAN	143,897	13,402	157,299	39	29
	SAINT-AUGUSTIN	14,932	13,880	28,812	11	8
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	66,621	27,924	94,545	21	20
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	27,386	18,186	45,572	15	6
	SAUJON	47,233	10,925	58,158	33	29
VAUX-SUR-MER	49,048	7,355	56,403	14	8	
	TOTAL STEP	517,318	181,63	698,948	260	181
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	32,202	9,798	42,000	20	9
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,585	14,943	77,528	28	22
	SEMUSSAC	18,143	5,863	24,006	11	4
		TOTAL STEP	112,930	30,604	143,534	59
STEP de LA TREMBLADE	A TREMBLADE	57,960	12,351	70,311	38	28
STEP de COZES	STEP de COZES	15,053	1,690	16,743	5	1
	« Javrezac »	1,002	0,184	1,186	1	1
	« Les Bretons »	0,274	0,000	0,274	0	0
		TOTAL	16,329	1,874	18,203	6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,533	3,818	11,351	8	2
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,240	0,976	3,216	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,456	1,485	4,941	3	2
LE CHAY	LE CHAY	3,527	1,590	5,117	4	3
ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,631	1,375	4,006	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,321	1,327	4,648	3	1
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,983	0,855	3,838	4	3
		TOTAL LAGUNE	6,304	2,182	8,486	7
CHENAC-SAINTEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINTEURIN-d'UZET	4,342	1,693	6,035	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	3,240	1,540	4,780	3	2
BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	5,116	1,705	6,821	8	5
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE	3,300	1,342	4,642	4	4
FLOIRAC	« Fiolle »	2,178	0,367	2,545	2	2
	« Mageloup »	2,321	0,894	3,215	2	2
		TOTAL FLOIRAC	4,499	1,261	5,760	4
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,616	0,475	2,091	1	1
	« Le Pont »	1,172	0,873	2,045	3	2
	« Toulon-Chez Chailloux »	2,248	1,368	3,616	5	5
		TOTAL SABLONCEAUX	5,036	2,716	7,752	9
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	4,051	4,206	8,257	4	4
TOTAL CARA		759,812	252,348	1 012,160	426	292

Accusé de réception en préfecture
 DUIS SAINTS-SEMENT-CHARENTAIS
 Date de télétransmission : 15/12/2021
 Numéro de récépissé : 173-DE-2021



NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2020) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)	NOMBRE D'ABONNÉS EN ANC	TAUX D'ABONNÉS EN ANC (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	762	483	215	44,5	268	55,5
ARVERT	3 489	2 487	2 303	92,6	184	7,4
BARZAN	467	391	268	68,5	123	31,5
BOUTENAC-TOUVENT	227	152	106	69,7	46	30,3
BREUILLET	2 988	2 028	1 821	89,8	207	10,2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	239	171	149	87,1	22	12,9
CHAILLEVETTE	1 587	1 100	1 033	93,9	67	6,1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	599	521	222	42,6	299	57,4
CORME-ÉCLUSE	1 121	566	0	0,0	566	100,0
COZES	2 147	1 550	1 222	78,8	328	21,2
ÉPARGNES	854	497	102	20,5	395	79,5
ÉTAULES	2 546	1 829	1 760	96,2	69	3,8
FLOIRAC	392	262	45	17,2	217	82,8
GRÉZAC	932	554	216	39,0	338	61,0
LA TREMBLADE	4 340	5 794	5 602	96,7	192	3,3
LE CHAY	767	406	262	64,5	144	35,5
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	878	585	574	98,1	11	1,9
LES MATHES	2 042	4 933	4 743	96,1	190	3,9
MÉDIS	2 936	1 929	1 618	83,9	311	16,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 117	3 804	3 405	89,5	399	10,5
MORNAC-SUR-SEUDRE	848	667	620	93,0	47	7,0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	803	600	74,7	203	25,3
ROYAN	18 499	19 768	19 744	99,9	24	0,1
SABLONCEAUX	1 394	671	318	47,4	353	52,6
SAINT-AUGUSTIN	1 374	1 164	1 105	94,9	59	5,1
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 340	6 170	6 084	98,6	86	1,4
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 905	6 371	6 328	99,3	43	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 724	773	167	21,6	606	78,4
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 259	1 973	1 885	95,5	88	4,5
SAUJON	7 146	5 172	5 006	96,8	166	3,2
SEMUSSAC	2 379	1 557	1 294	83,1	263	16,9
TALMONT-SUR-GIRONDE	100	160	146	91,3	14	8,8
VAUX-SUR-MER	3 862	5 673	5 655	99,7	18	0,3
TOTAL CARA	83 171	80 964	74 618	92,2	6 346	7,8

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 697 289 m³ (volume facturé en 2019 = 5 851 059 m³, soit une baisse de 3 %). Moyenne 2003-2020 = 5 458 560 m³.
Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 76,4 m³ pour l'année 2020.





LES OUVRAGES

OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2020 (EN M ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 470 458
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	239 421
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	857 077
STEP de LA TREMBLADE	24 000	582 298
STEP de COZES	3 000	114 163
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	16 850
Lagune de BARZAN/BOURG	500	13 840
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	16 230
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	15 840
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET	600	12 860
Lagune de COZES/Les Bretons	50	2 350
Lagune d'ÉPARGNES	250	13 150
Lagune de GRÉZAC	500	15 560
Lagune de LE CHAY	500	15 750
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	40 536
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET	550	39 854
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	9 854
Filtres plantés de roseaux de CORME- ÉCLUSE	700	0
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE	450	36 651
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP	240	1 020
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 850
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	12 254
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	10 780
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 389
TOTAL CARA	326 545	6 547 035

Nota : La moyenne est de 6 228 979 m³ d'eaux usées traitées depuis 2010.





CHIFFRES CLÉS



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-173-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

LES RÉSEAUX

- **33 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **1 012 km de réseau** dont 760 km en gravitaire et 252 km en refoulement.
- **426 postes de refoulement** (292 sont télésurveillés et 34 sont équipés d'un groupe électrogène de secours).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **50 unités de lutte contre les odeurs.**

LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **74 618 abonnés soit 92 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 697 289 m³.**

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **6 547 035 m³.**



QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **2 569 tonnes de matières sèches produites. 1 970 tonnes de matières sèches hors chaux valorisées par épandage agricole sur 737 ha.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2020

- **1,99 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,39 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.
- 2,27 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,66 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.



LES USAGERS DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **6 346 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 8 % des habitations.
- **104 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2020
- **214 installations existantes diagnostiquées** en 2020 dont 164 ventes.



CHIFFRES CLÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 12 lagunes / 5 filtres plantés de roseaux / 1 filtre à sable

1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF





L'EAU C'EST LA VIE
PRÉSERVONS-LA...



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

☎ 05 46 22 19 20 ✉ contact@agglo-royan.fr 🌐 www.agglo-royan.fr

Service assainissement : assainissement@agglo-royan.fr ou spanc@agglo-royan.fr